

Productions horticoles, option Pépinières

RNCP1920 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Activités du salarié titulaire du bac pro ' Productions horticoles ' option pépinières :

1. Activités communes à tous les secteurs de la production horticole :

- Il participe à la conduite du chantier ;
- Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées – tâches qu'il maîtrise lui-même ;
- Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions ;
- Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise ;
- Il s'intègre à la vie de l'entreprise et dans son environnement social et professionnel.

2. Activités spécifiques au secteur des pépinières :

- Il observe et apprécie l'état du support de culture ;
- Il effectue les opérations de préparation du sol ou des substrats ;
- Il assure la mise en place de la culture ;
- Il effectue les opérations de conduite et d'entretien de la culture ;
- Il procède aux opérations de fertilisation ;
- Il assure l'irrigation des cultures ;
- Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
- Il assure la récolte et le conditionnement des produits en respectant les critères de mise en marché.

Activités du responsable d'exploitation titulaire du bac pro ' Productions horticoles ' option pépinières :

1. Il conçoit le développement de son exploitation :

- il situe le développement de son exploitation par rapport aux courants internationaux et aux évolutions qu'ils provoquent ;
- il analyse les relations entre son exploitation et les différents éléments de l'environnement ;
- il évalue les potentialités de l'exploitation ;
- il raisonne son projet d'exploitation et ses évolutions, notamment en phase d'installation ou de modernisation, en fonction de ses objectifs et des potentialités de l'exploitation.

2. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son exploitation :

- il organise le fonctionnement de l'exploitation ;
 - il établit, analyse et utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation pour réguler son fonctionnement.
3. Il met en œuvre, individuellement et/ou collectivement, les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services de l'exploitation ou liés à l'exploitation, qui, combinées, constituent le système d'exploitation :
- il conduit un (ou des) atelier(s) de production en pépinières* ;
 - Arbres d'ornement, arbustes d'ornement, autres forestiers, arbres et arbustes fruitiers, conifères, plantes vivaces, aromatiques et aquatiques.
 - il peut exercer une (ou des) activité(s) créatrice(s) de valeur ajoutée sur son exploitation par vente de produits qu'il transforme ou/et de services liés à son environnement naturel et socio-économique.
4. Il gère les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice de son métier :
- il gère les ressources humaines dans le cadre de la législation du travail et des conventions collectives ;
 - il est en relation avec les collectivités locales, les structures sociales, culturelles, économiques, professionnelles, administratives et peut participer à leur fonctionnement ;
 - il s'informe et organise sa formation permanente.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Exploitations et entreprises horticoles spécialisées en pépinières.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : – Responsable d'exploitation ou d'entreprise horticole spécialisée en pépinières.
- Ouvrier hautement qualifié dans une exploitation ou entreprise horticole du secteur des pépinières.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13896

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1920/>